



La Rochelle, le 14 octobre 2019

DOSSIER DE PRESSE

I- La stratégie de façade maritime Sud-Atlantique : une ambition au service de tous

La « stratégie de façade maritime » Sud-Atlantique **définit** les orientations de la politique maritime et littorale de l'État à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Elle propose également une **vision** prospective du territoire à l'horizon 2030. Elle **met en œuvre la stratégie nationale de la mer et du littoral**. Elle **intègre**, dans sa construction, **deux directives cadre communautaires** qui ont pour objectif le **bon état écologique** (Directive cadre « stratégie pour le milieu marin ») et la **planification de l'espace maritime** (Directive « planification de l'espace maritime »).

La stratégie de façade maritime organise le **développement des activités économiques en mer et sur le littoral**, la **protection des écosystèmes**, la **régulation et la réduction des pressions** exercées par l'homme sur les milieux marins et littoraux. Elle vise à **prévenir les conflits d'usage** liés à la diversification et à la densification des usages de la mer et du littoral. Le développement cumulé des activités humaines doit s'effectuer dans le respect de l'objectif de l'atteinte ou du maintien du bon état écologique.

L'ensemble du processus est coordonné par le **Préfet maritime de l'Atlantique** et la **Préfète de région Nouvelle-Aquitaine**. La Direction interrégionale de la mer (DIRM) Sud-Atlantique en assure l'animation, la rédaction et le suivi.

II. Un document co-construit avec l'ensemble de la communauté maritime et littorale

L'élaboration du document a été **co-construite**, à chaque étape, avec le **Conseil maritime de façade (CMF)**, qui regroupe l'ensemble des acteurs maritimes et littoraux (collectivités, associations, acteurs économiques).

Le Conseil maritime de façade Sud-Atlantique a **validé** la stratégie de façade maritime lors de sa séance plénière du 28 mai dernier.

La stratégie de façade maritime a par ailleurs fait l'objet d'une consultation de l'**autorité environnementale**, du **public** et des **instances** officielles (collectivités, agences de l'eau, organisations professionnelles etc.).

Les consultations du public et des instances se sont déroulées du 4 mars au 4 juin 2019.

L'autorité environnementale (le Conseil général de l'environnement et du développement durable) a résilié comme un avis de cadrage préalable, l'avis définitif étant formulé en fin de processus.

La consultation du public, encadrée par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) s'est faite par le biais d'une plate-forme nationale sur internet : www.merlittoral2030.gouv.fr .

III. Structure et contenu de la stratégie de façade maritime

La stratégie de façade maritime est constituée d'un document principal de nature synthétique (40 pages) et s'accompagne de 9 annexes présentant le détail des analyses scientifiques et techniques relatives à l'évaluation initiale et des éléments constitutifs des objectifs stratégiques et de la planification.

Le document principal de synthèse présente :

- un état des lieux de la façade ;
- la vision d'avenir à horizon 2030 ;
- les objectifs stratégiques socio-économiques et environnementaux « généraux », qui sont déclinés en objectifs particuliers et assortis d'indicateurs et de
- une carte des vocations.

PREMIER VOLET DU DSF
LA STRATÉGIE DE LA FAÇADE MARITIME

- ▶ **Un état des lieux et des enjeux locaux**
Écosystèmes et biodiversité, économie maritime, loisirs nautiques, érosion et trait de côte ect.
- ▶ **Une vision du territoire maritime en 2030**
Préservation du patrimoine naturel et culturel, dynamisme des filières professionnelles, attractivité du territoire, etc.
- ▶ **Une carte des vocations de chaque espace maritime**
Pêche professionnelle durable, développement des énergies marines renouvelables, préservation des habitats naturels, activités portuaires, etc.
- ▶ **Des objectifs à atteindre**
Atteinte du bon état écologique du milieu marin, développement de l'économie bleue, etc.

PLUS DE RENSEIGNEMENTS
www.merlittoral2030.gouv.fr

La stratégie de façade maritime se décline en :

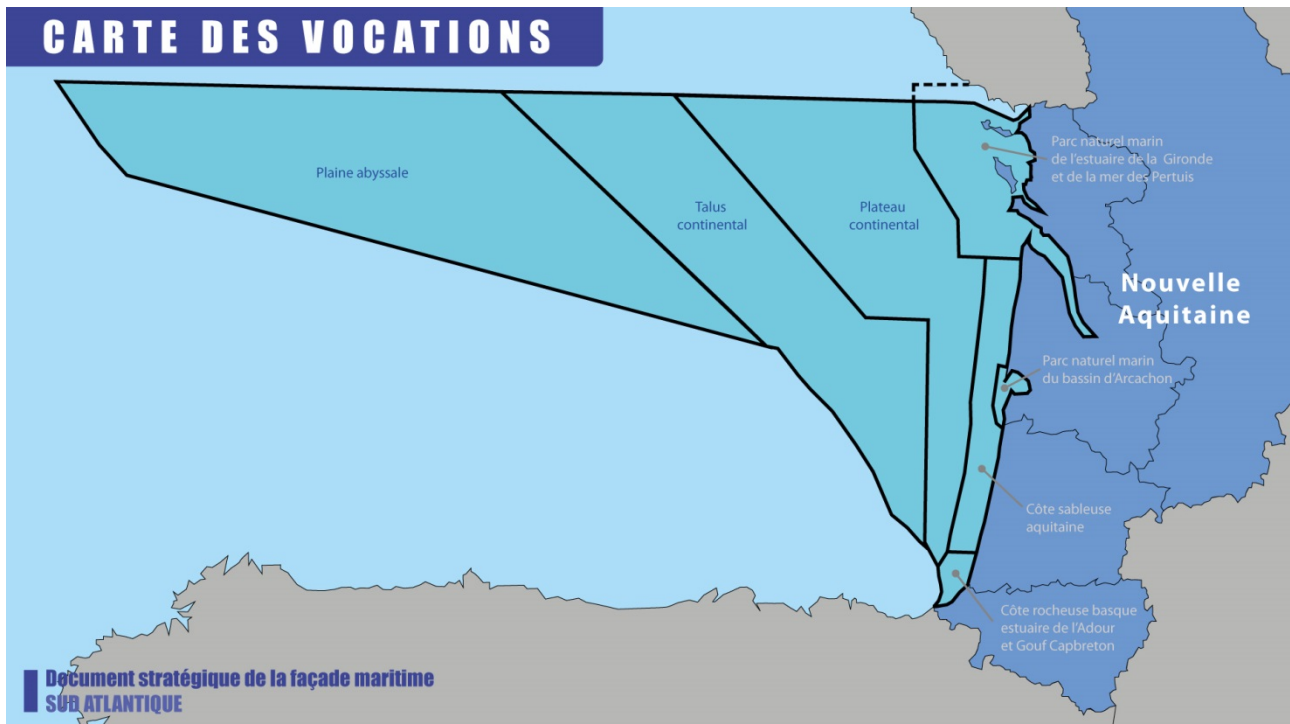
26 objectifs stratégiques socio-économiques, répartis selon les thématiques suivantes :

Pêche professionnelle	Tourisme
Aquaculture	Risques
Ports et transport maritime	Sécurité et sûreté maritimes
Industrie navale et nautique	Paysages, sites et patrimoine
Energies marines renouvelables	Connaissance et recherche
Sédiments marins et estuariens	Innovation
Plaisance et loisirs nautiques	Formation, sensibilisation et attractivité des métiers de la mer

14 objectifs environnementaux, répartis selon les descripteurs suivants :

biodiversité et réseaux trophiques	conditions hydrographiques
espèces non indigènes	contaminants dans le milieu
stock des espèces exploitées	contaminants dans les produits consommés
eutrophisation	déchets marins
intégrité des fonds	bruit

La carte des vocations de la façade Sud Atlantique est une carte simple, découpant l'espace maritime en 7 secteurs, et présentant la vocation des secteurs en une phrase.



IV. Opposabilité juridique de la stratégie de façade maritime

La stratégie de façade maritime s'étend **en mer** jusqu'à la **limite de la zone économique exclusive**, c'est-à-dire **jusqu'à 200 milles nautiques** (370 kilomètres) au large des côtes de Nouvelle-Aquitaine.

Pour ce qui concerne la partie marine, la stratégie impose une **obligation de compatibilité à tous les plans, programmes, schémas, projets** situés dans ce périmètre, ainsi que les actes administratifs pris pour la gestion de l'espace marin et les SDAGE¹.

Pour ce qui concerne la partie terrestre, les plans, programmes, schémas, projets et autorisations délivrées sur ces espaces doivent **prendre en compte** le document stratégique de façade dès lors qu'ils sont susceptibles d'avoir des incidences significatives sur la façade.

V. Une première étape dans l'élaboration d'un Document Stratégique de Façade (DSF) plus global

La stratégie de façade maritime est une première étape dans l'élaboration d'un ensemble plus

¹ Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

vaste ; c'est la première moitié du Document stratégique de façade » (DSF) qui comprend quatre parties :

- **la situation de l'existant, les enjeux et une vision pour l'avenir de la façade souhaité en 2030 (partie 1).**

- **la définition des objectifs stratégiques** du point de vue économique, social et environnemental et des indicateurs associés. Ils sont accompagnés d'**une carte des vocations** qui définit, dans les espaces maritimes, des zones cohérentes au regard des enjeux et objectifs généraux qui leur sont assignés **(partie 2)**

- **les modalités d'évaluation** de la mise en œuvre du document stratégique **(partie 3)**

- **le plan d'actions (partie 4)**

Le volet stratégique du DSF, ou « Stratégie de façade maritime », adopté par les préfets coordonnateurs le 14 octobre 2019, correspond aux parties 1 et 2.

Les parties 3 et 4 (volet opérationnel) sont élaborées dans un deuxième temps, au plus tard en 2020 et 2021. Le travail a d'ores et déjà commencé aujourd'hui.

Le dispositif d'évaluation et le plan d'actions feront à nouveau l'objet d'une consultation du public et des instances avant leur approbation. La révision du document est prévue tous les six ans.

Contacts presse :

Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine :

Sophie BILLA ou Agathe NOUGUE - 05 56 90 60 18 / pref-communication@gironde.gouv.fr

Préfecture Maritime de l'Atlantique :

Service de communication régionale

Tel : 02 98 22 11 78 / Mail : communication@premar-atlantique.gouv.fr